

## Tribunes parues dans le Côté Croissy n°86 (Décembre 2017/Janvier 2018)



Où en est le logement social ?

L'année 2017 qui s'achève a vu notre paysage politique totalement bouleversé. Le président de la République et le parlement sortis des urnes ont modifié nos repères ; les références qui nous semblaient immuables se sont effondrées. Le spectre politique avec son clivage « Gauche/Droite » doit être redéfini et chacun de nous doit maintenant se repositionner dans cette nouvelle perspective.

Il semble que le nouveau gouvernement confirme les objectifs de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015, dont l'objectif est de réduire les strates de l'état à l'horizon 2020. Mais la mise en place des nouvelles intercommunalités en 2016 et des métropoles en 2017 ne se fait pas sans une certaine résistance de la part de nombreuses collectivités.

Dans cette perspective, Croissy fait partie de la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucle de Seine qui couvre un territoire de 20 communes, pour une population de 332 672 habitants. Or la CASGBS ne fait vraiment pas preuve d'innovation pour organiser au mieux le service des citoyens : on voit rejaillir les vieux démons d'égoïsme de « clocher ». Par exemple, le Conseil communautaire a récemment rendu aux communes la gestion des bibliothèques, alors que le fonctionnement intercommunal satisfaisait tous les usagers !

Dans le domaine obligatoire et si important qu'est l'habitat, il faut reconnaître que les réflexions de notre communauté avancent avec la Loi, puisqu'elle réfléchit à la mise en place d'une Commission Intercommunale d'Attribution de logements sociaux et d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social.

Cependant, à ce jour, nous ne pouvons que regretter le manque de transparence sur le parc existant de logements sociaux surtout au regard des opérations immobilières qui fleurissent sur Croissy-sur-Seine. En effet, sur notre agglomération, on pourrait imaginer favoriser des foyers en situation de grande précarité recherchant des logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration, plafonné à 20 756€ de revenu annuel pour un couple en Île-de-France) plutôt que des familles à revenu confortable intégrant des logements PLS (Prêt Locatif Social, plafonné à 44 971€ de revenu annuel pour un couple en Île-de-France).

En plus d'un manque criant de logements traditionnels, nous n'offrons pas assez de structures d'accueil spécifique (foyer, hébergement d'urgence, EHPAD...), et ce n'est pas cette opacité de gestion qui nous peut nous faire espérer un logement pour tous !

Souhaitons que les égoïsmes locaux se transforment en gestes simples de solidarité afin que la précarité recule enfin en 2018.

Bonne et belle année à tous.

***Dominique Boisdé, Annie Claude Motron & Bertrand Mansard, élus de Croissy Autrement, Catherine Coicadan, Présidente de l'association Croissy Autrement***



Liberté et responsabilité fiscales

L'automne, saison de la préparation des budgets... et du paiement des impôts locaux. La vague de "dégagisme" qui, en juin dernier, a provoqué la défaite de nombreux candidats députés présentés par les partis de la droite et de la gauche traditionnelles, ne trouverait elle pas une de ses causes dans un sentiment de ras-le-bol fiscal ? En juin, l'électeur-contribuable yvelinois se souvenait encore de la hausse de la part départementale des impôts locaux que le contribuable-électeur venait de subir fin 2016.

La Ville de Croissy prépare maintenant son budget 2018 comme le fait tout agent économique libre et responsable, qu'il s'agisse d'un ménage, d'une entreprise ou d'une collectivité. Au terme de cette préparation, elle adoptera un budget équilibré en recettes et en dépenses et veillera à ne pas s'endetter de façon déraisonnable.

Ce budget va s'élaborer avec comme fil directeur le maintien du patrimoine et des services rendus à la population. Nous constatons malheureusement la poursuite de la baisse des dotations de l'État et pour l'instant des calages non encore définis des actions de notre Communauté d'Agglomération, la CASGBS : ceci ne nous permet pas d'avoir une idée complètement claire de nos recettes et de nos dépenses vis à vis de cet organisme.

Pour mémoire le budget de la Communauté d'Agglomération est en partie financé par des ressources fiscales qui lui sont transférées par les communes en même temps que le transfert des compétences. Ces transferts n'étant pas équilibrés, chaque commune se voit reverser une attribution de compensation qui suit les variations du périmètre de la Communauté d'agglomérations. Cette année l'espace Chanorier et la bibliothèque sont à prendre en compte dans nos dépenses, ainsi que les obligations réglementaires de notre ville.

Côté recettes, certaines sont sûres, d'autres sont espérées : redevance d'occupation des sols, suppression d'une subvention, recettes des expositions ... La suppression de la taxe d'habitation annoncée par l'État doit être compensée à l'euro près sans que l'on sache comment cela sera calculé, le montant total du produit de cette taxe étant variable d'une année sur l'autre avec l'évolution de la population.

Dans ce cadre nous essaierons, sans augmenter les taux de la fiscalité municipale, de continuer le financement des actions prévues dans notre programme électoral de 2014 avec une focalisation sur les travaux de réfection améliorant le quotidien des croissillons, avec la poursuite de la recherche systématique de subventions et d'économies (éclairage public, non remplacement d'agent parti si l'organisation le permet sans baisse de qualité du service), la renégociation si possible à la baisse de nos marchés et contrats, la poursuite de la digitalisation des services et la recherche de recettes nouvelles.

***Philippe Gouron et Thierry Bonnet***

Date :  
05 décembre 2017